COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE HAUTES-ALPES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

Arrêté de circulation
Commune de La Bâtie-Neuve
Par l'entreprise CIRCET CAB4680
14 AVENUE LION
83210 SOLLIES-PONT

A l'occasion de travaux de remplacement d'un cadre et dalles pour la société ORANGE sans terrassement sur Chaussée
112 r de la Tramontane
05230 LA BATIE-NEUVE

LE MAIRE DE LA BATIE-NEUVE

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et l'article L 3221-4 du code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 10.4, R 44 et R 225;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1999 ;

<u>CONSIDERANT</u>: remplacement d'un cadre et dalles pour la société ORANGE sans terrassement sur Chaussée

112 r de la Tramontane Commune de la Batie neuve

ARRETE

Article 1er: Le début des travaux est prévu le 22 aout 2022 à 7h30 pour une durée de 21 jours

Article 2: La signalisation de chantier réglementaire sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, sera mise en place et maintenue en bon état de propreté par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à sa charge

La circulation se fera dans le sens des points de Repères décroissants.

Article 3: Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes.
- A l'Entreprise.

Fait à LA BATIE-NEUVE Le 05 aout 2022. Le Maire, Joël BONNAFFOUX.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom : MARQUES Prénom : Bruno
Dénomination : CIRCET CAB4680 Représenté par :
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : AVENUE LION
Code postal 8 3 2 1 0 Localité :SOLLIES-PONT Pays : France
Téléphone _0_6, _0_1, _2_3, _3_7, _6_3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : cagc-circet-paca@circet.fr
Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom: PHILIPPE Prénom: GRUAU
Adresse Numéro : 170 Extension : Nom de la voie : AV PIERRE BEREGOVOY
Code postal 8 4 0 0 Localité : AVIGNON Pays : FRANCE
Téléphone _0,_6,8,_5,,7,_2,5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : philippe.gruau@orange.com
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n°
Code postal _0_5_2_3_0_Localité : LA BATIE NEUVE
Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : REMPLACEMENT D'UN CADRE ET DALLES POUR ORANGE SANS TERRASSEMENT SUR CHAUSSEE
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2,2,0,8,2,0,2,2 Durée des travaux (en jours calendaires) :2,1
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :2_1 Date de début de réglementation _22082022 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Emplètement sur chaussée largeur de voie maintenue Luci

